

montra tout d'abord fidèle ami des T'ang; en 624 il offrit à l'empereur deux chiens, l'un mâle, l'autre femelle, « hauts de six pouces et long d'un pied, qui savaient tirer un cheval (par la bride) et porter dans leur gueule une chandelle allumée; on disait qu'ils venaient du Fou Lin (Syrie); c'est alors que, pour la première fois, on eut en Chine des chiens du Fou lin¹ ». En 630, K'iu Wen-t'ai vint même rendre hommage à T'ai Tsoung; tout d'un coup, il changea complètement d'attitude, s'allia aux Turks occidentaux, attaqua Yi-wou (Ha mi), garda de force les Chinois qui s'étaient réfugiés à Kao Tch'ang après le désastre de Hie li (630), s'empara et pilla cinq villes du Yen K'i (Karac'hahr) dont le roi implore l'appui de l'empereur qui envoie à son secours son général HEOU KIUN-TSI, dont l'approche terrifie le prince de Tourfan qui tombe malade et meurt (640); son fils et successeur K'IU TCHE-CHENG fait sa soumission au général chinois qui répartit ses troupes dans « les 22 villes dont ce royaume était composé, qui pouvaient faire en tout 8.046 familles² ». Pour faire un exemple, T'ai Tsoung fait du Kao Tch'ang un simple arrondissement, Si T'chang, dont on change le nom en celui « d'arrondissement de Si. On établit en outre le Protectorat de Ngan Si. Chaque année on y envoya mille soldats; on punit des coupables en les mettant en garnison là³ ». Quant au prince déchu K'iu Tche-cheng, il fut nommé général des gardes militaires de gauche et duc régional de Kin tch'eng⁴. L'importance de Kao Tch'ang, qui avait été administré par les neuf princes K'iu, Chinois d'origine, qui y régnèrent sur le modèle chinois, était grande pour les Chinois, car cette oasis commandait les routes des T'ien Chan, et son annexion fut un premier pas vers la conquête du Si Yu qui devait aboutir une quinzaine d'années plus tard par la conquête des Turks occidentaux.

« L'empire était alors composé de 358 départements du premier et du second ordre, en y comprenant 1869 villes du premier, du second et du troisième ordre, et la conquête de

1. CHAVANNES, *Tou-kiue*, p. 103.

2. MAILLA, VI, p. 91.

3. CHAVANNES, *l. c.*, p. 107.

4. *Ibid.*, p. 109.